

CONSEIL MUNICIPAL DE NOUZEROLLES

Séance du 22 février 2010

L'an deux mil dix, le vingt deux février, à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de NOUZEROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. LAURENT Jean-Pierre, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 février 2010.

PRESENTS : MM. LAURENT Jean-Pierre, Maire- AUJAY Arnaud, 1^{er} Adjoint- FRELOT Claudine, 2^{ème} Adjoint- PAVAGEAU Nathalie, AUSSOURD Louissette, PINGAUD Patrice, BARBAUD Marcelle, DESRIEUX Jean-Claude, PERGAUD Laurent, GUETRE Lucette.

ABSENT : M. BIGOT Alain.

Secrétaire de séance : M. AUJAY Arnaud.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUPRES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est envisagé d'effectuer des travaux de restructuration de la Mairie, en aménageant une salle de réunion et un bureau du Maire dans l'ancienne salle de classe contigüe aux locaux actuels. Le coût total de l'opération, comprenant les lots gros-œuvre, menuiserie, plâtrerie, carrelage-faïence, plomberie-chauffage, électricité-ventilation, peinture, couverture, ainsi que l'équipement en mobilier, est estimé à 69 513,84 € HT soit 83 138,55 € TTC.

Compte tenu de l'importance de cet investissement et des faibles possibilités financières de la Commune, le Conseil Municipal :

- décide de solliciter une subvention exceptionnelle de 20 000 € auprès du Ministère de l'Intérieur

- établit le plan de financement suivant :

Montant TTC de l'opération	83 138,55 €
* DGE (50 % du montant HT)	34 756,92 €
* Subvention exceptionnelle	20 000,00 €
* Quote-part communale	28 381,63 €

- autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

QUALITE DE L'EAU

Le Conseil Municipal prend connaissance du bilan établi par la DDASS concernant la qualité de l'eau de consommation pour l'année 2009. Au vu du pourcentage de conformité des analyses effectuées, il ressort que la qualité bactériologique est insuffisante et nécessite la mise en place d'une désinfection avant distribution.

De plus, M. le Maire fait remarquer que du fumier sortant d'une stabulation a encore été épandu récemment à proximité du captage.

PREVISIONS BUDGETAIRES

- Remplacement des tables de pique-nique sur l'aire de repos du Puy Balièbre.
- Achat de 20 à 30 chaises supplémentaires pour la Salle Polyvalente.

- Equipement de la cuisine (lave-vaisselle, cuisinière électrique, vaisselle, armoire de rangement...)
 - Réfection des bardeaux du clocher.
 - Aménagement d'une salle de réunion et bureau du Maire.
 - Construction d'un hangar pour abriter le matériel communal.
 - Installation d'un point d'éclairage au-dessus de la porte de la Mairie.
 - Travaux de voirie :
 - ▶ fossé à creuser, en bordure de la RD 5, derrière la maison de Mlle Nathalie PAVAGEAU,
 - ▶ curage de fossé au Baron (sur la route allant aux Sorlières),
 - ▶ M. AUJAY propose d'approfondir le problème de l'assainissement non collectif pour les habitations présentant des contraintes dans Le Bourg.
- Les membres de la commission des finances sont chargés de demander des devis avant la réunion de préparation du budget.

QUESTIONS DIVERSES

- La Commune de Fresselines demande une participation financière d'un montant de 756,00 €, liée à la scolarisation des 12 enfants de Nouzerolles sur le RPI Fresselines – Maison Feyne – Villard. Cette demande porte, pour l'année scolaire 2009/2010, sur le principe suivant :

* frais de fournitures scolaires	35,00 € / enfant
* frais de déplacement, voyages, divers	25,00 € / enfant
* participation pour goûter de Noël	3,00 € / enfant
soit	63,00 € / enfant

Le Conseil Municipal accepte de verser cette contribution.

- Motion de soutien pour le maintien du service de radiothérapie du Centre Hospitalier de Guéret

Monsieur le Maire présente la gravité de la situation que connaît le service de Radiothérapie du Centre Hospitalier de Guéret.

En effet, l'Agence Régionale de l'Hospitalisation a entamé une procédure de fermeture de ce service, basée sur les recommandations de l'Institut National du Cancer qui préconise la fermeture des Centres de Radiothérapie ne possédant qu'un seul appareil de traitement, sans tenir compte des spécificités territoriales.

Cette décision est d'autant plus incompréhensible que le Centre de Radiothérapie de Guéret a été entièrement rénové et doté de matériel performant, représentant un investissement de plus de 3 millions d'euros. Il assure des soins de qualité, de proximité en collaboration avec les autres établissements et le CHU de Limoges, il représente donc un important maillon de l'offre de soins départementale.

Face à cette décision, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend position pour le maintien du service de radiothérapie et demande aux pouvoirs publics que tout soit mis en œuvre pour pérenniser cette activité particulière s'agissant de patients atteints d'affections graves.

Le Maire,